

L'IMPACT SUR LES FEMMES

Le minimum contributif (MICO)

Le décryptage de la CFE-CGC

La CFE-CGC vous aide à y voir clair sur tous les dispositifs ayant un impact direct ou indirect sur la retraite des femmes dans le privé.

MICO : Je perçois un montant minimum de pension à la retraite parce que j'ai perçu de faibles rémunérations durant ma carrière.

Minimum contributif (MICO)

Rappel du principe existant

Le minimum contributif (MICO) est versé aux assurés :

- Ayant liquidé toutes leurs pensions de retraite de base et complémentaire

Et

- Remplissant les conditions pour bénéficier d'une pension de retraite à taux plein. Art. 10 et 18 LFRSS.

Nouveautés de la réforme (articles 10 et 18 LFRSS)

- Revalorisation du MICO sur la base du SMIC au moment de la liquidation.
- Nouvel objectif de réduction des écarts de pensions entre les femmes et les hommes.
- L'AVA et l'AVPF seront désormais pris en compte pour accéder au MICO majoré.

Minimum contributif (MICO)

Commentaire : une mesure bénéficiant en grande partie aux femmes

Cette revalorisation du minimum de pension doit permettre aux futurs retraités (et en grande partie aux femmes selon le gouvernement) bénéficiant d'une carrière complète de partir avec une pension représentant au moins 85 % du SMIC, soit actuellement près de 1 200 euros pour les assurés qui liquideront leur retraite au 1^{er} septembre 2023.

Pour ceux et celles qui bénéficient actuellement du MICO (qui ont donc liquidé leur pension de retraite) ils et elles bénéficieront également d'une revalorisation dont le montant reste à déterminer par décret (à priori 100 euros travaux parlementaires).

Commentaire : des conditions d'éligibilité strictes

Cependant, on rappelle qu'il faut nécessairement remplir les conditions d'éligibilité au MICO. Cela concerne donc les retraités aux carrières presque complètes et presque ininterrompues.

Or les femmes sont les salariées qui en proportion, ont le plus des carrières hachées et/ou subissant du temps partiel.

Cette revalorisation bénéficie très peu aux femmes, alors même qu'elles représentent une proportion importante des retraités aux plus faibles pensions (40 % d'écart en moyenne avec la pension des hommes).